



ECHO DES NOUES



Dans ce numéro :

* Le mot du Maire	1
* Etat-Civil	1
* Budget 2021	2
* Dépôts sauvages interdits	2
* Contacter la Gendarmerie	3
* Entretien des haies	3
* Gien Plage	4
* Plan canicule	4
* Fermeture Mairie	4

Le mot du Maire

Chers administrés,

Ce printemps a laissé entrevoir une lueur d'espoir et le vent de liberté souffle sur ce début d'été 2021. La pandémie recule enfin principalement grâce à la vaccination. Je vous rappelle que le centre de vaccination de Gien est opérationnel cinq jours sur sept. Ainsi, tous ceux qui le souhaitent peuvent y accéder et être protégés.

Malgré ce contexte particulier, vous avez été nombreux à venir voter les 20 et 27 juin dernier lors des élections départementales et régionales. Ce sont des échelons importants dont dépendent les aides indispensables aux projets des communes mais également à la vie quotidienne (transport, aide sociale, économie et emploi...etc).

Je vous remercie de la confiance que vous avez témoignée au binôme Francis Cammal et Aude Denizot dont je suis la remplaçante au Conseil Départemental. Vos témoignages et votre soutien me touchent beaucoup.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations générales mais également quelques conseils pratiques et notamment comment contacter la gendarmerie en cas d'urgence ou bien comment s'inscrire à l'opération « tranquillité vacances ».

Les travaux de renforcement de la défense incendie sur le territoire communal ont débuté et une première réserve incendie est finalisée. La seconde est programmée pour septembre si les entreprises retenues ne sont pas retardées par des difficultés d'approvisionnements.

L'été est la période de l'année propice à la vie en extérieur, nous aimons tous nous retrouver dans nos jardins. Vos efforts participent d'ailleurs à la mise en valeur de notre village et je vous en suis très reconnaissante. Cependant, afin que ces moments restent agréables pour tous, soyons vigilants à respecter les règles du « bien vivre ensemble » comme les horaires pour les activités bruyantes. Souvenons-nous que « notre liberté s'arrête là où commence celle des autres ».

Les 18 et 19 septembre prochains, se dérouleront, si la pandémie nous le permet, les 38^{ème} journées européennes du patrimoine. A cette occasion, les portes de notre église seront ouvertes afin de permettre la découverte de notre richesse. Les tableaux lauréats des concours de peinture organisés par Claude Bauche entre les années 2000 et 2009 seront exposés ainsi que quelques photos amatrices. Des visites guidées seront animées par Hervé Bozec.

Selon l'expression consacrée, je « croise les doigts » pour que l'embellie réelle et sensible dans la crise sanitaire se confirme.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite à tous un excellent été.

Prenez soin de vous.

Le Maire, Nadège CORCELLE

Etat-Civil

Mariage : Mme Priscillia LOGEAS et M. Antony HRMO le 22 mai 2021

Décès : André DUCHESNE décédé le 10 février 2021





Présentation du budget communal

Le Budget Primitif de l'année 2021 s'équilibre à la section de fonctionnement à **138 731,80 euros** en dépenses et en recettes et au niveau de la section d'investissement à **54 044,86 euros** en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général :	29 799,68 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel :	43 550,00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits	10 000,00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	19 670,00 €
- Chapitre 66 : Charges financières :	500,00 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :	500,00 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert...	1 400,00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues :	3 000,00 €
- Virement à la section d'investissement :	30 312,12 €

Recettes :

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine...	200,00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes :	45 000,00 €
- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :	5 382,00 €
- Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	88 149,80 €

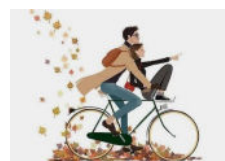
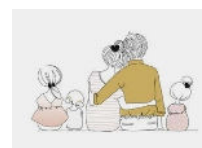
Section d'investissement :

Dépenses :

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	2 680,00 €
- chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :	1 400,00 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	38 223,12 €
- Chapitre 001 : Solde d'exécution négatif reporté :	11 741,74 €

Recettes :

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	2 800,00 €
- Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	11 741,74 €
- Chapitre 13 : Subvention d'investissement :	7 791,00 €
- Chapitre 028 : Amortissements des immobilisations :	1 400,00 €
- Virement de la section de fonctionnement :	30 312,12 €



Aménagement urbain

Lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets

La prolifération des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (*ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...*) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Ne pas respecter les conditions de collecte des déchets (jour, horaires, tri), est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 35 €. Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 75 €.



Comment contacter la Gendarmerie ?

Pour toutes les situations **urgentes**, un seul réflexe, composer le **17**.

Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc... :

contacter la brigade de Gendarmerie de GIEN

02 38 05 11 30 - bta.gien@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Pour tout besoin **non urgent** (*questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...*), la Brigade Numérique répond **24h/24 et 7j/7** par messagerie instantanée.

Elle est accessible par les canaux suivants :

→ via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique

→ via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>

→ via les messages privés Twitter (@gendarmerie)

S'inscrire à l'opération « tranquillité vacances » permet de demander à la gendarmerie de surveiller son domicile durant ses vacances.

Sauf urgence, pour les victimes/témoins de **Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS)**

je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

Enfin, la Brigade Numérique est également accessible en flashant ce QR code :



Entretien des haies et élagage des arbres

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons ou des véhicules, ne cachent pas les panneaux (*y compris la visibilité en intersection de voirie*).

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

AU TITRE DU CODE CIVIL Article 673

« Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative. »



« J'ENTRETIENS MON TROTTOIR ! »

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

- ▶ balayage
- ▶ désherbage (arrachage ou binage)
- ▶ démoussage

Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

NOUVEAU : www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00
& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau : SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

Dépannage ERDF 24h/24 - 7j/7 : 09 72 67 50 45

L'été à Gien...

La Communauté des Communes Giennoises propose



Gien plage

Du 10 Juillet au 27 Août
Plage du Berry - Accès libre

C.D.C.G.
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES
www.legiennois.fr

Profitez des aménagements de Gien Plage du mois de juillet au mois d'août !

Accès libre aux différentes installations présentes sur la plage du Berry.

Terrains de pétanque
Tables de ping-pong
Terrains de football
Tables de pique-nique
Terrains de volleyball

5 animations gratuites* organisées sur le mois de juillet !

13	22h30	Cinéma « Charlie et la Chocolaterie »
16	17h - 21h	Freestyle Football
21	17h - 21h	Escal'Grimpe
27	22h30	Cinéma « Baby boss »
30	17h - 21h	Soft Archery et Spikeball

*Une autorisation parentale est demandée pour les enfants de plus de 11 ans s'ils viennent seuls aux activités. Pour les moins de 11 ans, présence des parents obligatoire. En cas de mauvais temps, les animations, à l'exception de l'Escal'Grimpe, se dérouleront au gymnase Paul Bert.

Conception : service Communication CDCG - Juin 2021 - Vecteurs Freeptk - Imprimerie Giennoise - Ne pas jeter sur la voie publique

Fortes chaleurs et canicule

Nous vous rappelons qu'un registre est tenu en mairie pour l'inscription des personnes âgées, isolées ou handicapées.

Ces inscriptions sont volontaires.

Etre inscrit sur le registre vous offre la possibilité d'avoir un suivi régulier tout au long de l'été (visite, appel téléphonique et conseils pour affronter les fortes chaleurs des prochains mois).

La mairie collecte les demandes d'inscription, en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité.

Ces informations sont transmises au Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Fermeture du secrétariat de Mairie

En raison des congés, la Mairie sera fermée du 7 au 29 août inclus.

